Élections municipales 2025

AVIS PUBLIC
AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC est donné, aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise de la Municipalité de Saint-Hippolyte, par la soussignée présidente d'élection que :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :

   - Si vous êtes le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription;
   - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

   Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire **au plus tard le 20 octobre 2025 à 11 h 30**.

   La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Coordonnées de la présidente d'élection

2253, chemin des Hauteurs
450-563-2505
election@saint-hippolyte.ca

Donné à Saint-Hippolyte, ce 6 octobre 2025.

Marie-Ève Huneau
Présidente d'élection